

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mercredi 09 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents: Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur André MEYER

Absents excusés:

Représentés :

D_007_2025

OBJET : Compte Financier Unique du CCAS 2024

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025. Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le Maire Présente aux membres du conseil municipal le Compte Financier Unique du budget principal 2024 :

Section	Dépenses	Recettes	Solde 2024	001	002	Solde cumulé
Fonctionnement	1 505.38 €	1 437.50 €	-67.88 €		0.00 €	-67.88 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26.93 €		26.93 €

Section	Résultat 2023	1068	002	Résultat 2024	Clôture 2024
Fonctionnement	3 405.63 €	0.00 €	0.00	-67.88 €	3 337.75 €
		001			
Investissement	0.00 €	26.93 €		26.93 €	26.93 €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 2ème adjoint, propose aux conseillers municipaux de voter :

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget principal 2024.

par vote:

pour:10

contre:0

Abstention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

